



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

N° 0 0 0 2 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de la Convention pluriannuelle 2026-2028 de coopération relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire de Paris, entre le SamuSocial de Paris, la Ville de Paris et le CASVP.

Le Conseil,

Vu les articles L 2131-1, L 2131-2 et R.2131-1 à R.2131-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 222-2 à L.222-4 et les articles R.123-39 et suivants,

Vu le Règlement Départemental de l'Action Sociale

Vu le projet de convention de coopération relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire de Paris entre le SamuSocial de Paris, la Ville de Paris et le CASVP

Vu le mémoire de la Directrice générale ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle de coopération relative à la prise en charge des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire de Paris, entre le SamuSocial, la Ville de Paris et le CASVP.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE